

DECISION DU MAIRE N°23-111

PORTANT FIXATION DES TARIFS

DE LA BOUTIQUE DU CHATEAU DE GUILLAUME LE CONQUERANT

- DIRECTION CITOYENNETE ET RELATIONS PUBLIQUES -
- SERVICE CHATEAU -

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE

VU l'article L.2122-22-2° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU la délibération du Conseil Municipal n° 20-55 en date du 10 juillet 2020 autorisant le Maire, pendant la durée de son mandat, à fixer le tarif des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
 VU la décision du Maire n° 23-068 portant fixation des tarifs de la boutique du Château de Guillaume le Conquérant ;
 VU la décision du Maire n° 23-081 portant fixation des tarifs de la boutique du Château de Guillaume le Conquérant ;
 CONSIDERANT la nécessité de fixer certains nouveaux tarifs de la boutique du Château de Guillaume le Conquérant ;

D E C I D E

ARTICLE 1er:

À compter du 12 juillet 2023, les tarifs (TTC) de la boutique du Château de Guillaume le Conquérant sont complétés comme suit :

LIBELLE	PV TTC
Tapiserie les normands 45*86	90,00 €
Bouteille Ht 28cm Email Vert	88,00 €
Gourde à deux anses Email Jaunes miel	70,00 €
Tasse chope à tête de barbu ht 11cm	25,00 €
Salière Cavalier Email vert ht 10	35,00 €
William the Conqueror	5,00 €
Dessous de verre bois	5,50 €
Carte Postale Chateau Dorothée Piatek	2,00 €
Carte Postale Halles Dorothée Piatek	2,00 €
Carte Postale Ste Trinite Dorothée Piatek	2,00 €
Carte Postale Cordeliers Dorothee Piatek	2,00 €
Tirage 15/21 Chateau D Piatek	25,00 €
Tirage 15/21 Halles D Piatek	25,00 €
Tirage 15/21 Ste Trinite D Piatek	25,00 €
Tirage 15/21 Cordeliers D Piatek	25,00 €
Tirage d'Art Chateau + cordeliers + trinite	34,00 €
Bristol 35/15 chat + cord + trinite d piatek	4,00 €
Mug château + cordelier D Piatek	12,00 €

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et il en sera rendu compte lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services et le Receveur-Percepteur de Falaise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de VILLE DE FALAISE, le12 JUIL 2023.....



Le Maire,
M. Hervé MAUNOURY

TRANSMIS A LA PREFECTURE DU CALVADOS
& AFFICHE LE

12 JUIL. 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen (3 Rue Arthur Le Duc 14000 CAEN) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Caen peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr